

## OPTEZ POUR LE DON RÉGULIER PAR PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE !

En choisissant de nous soutenir par un don mensuel, **vous nous permettez de lutter encore plus efficacement** contre la maladie de Charcot et vous participez de manière durable au progrès de la recherche et à l'aide aux personnes présentant une SLA.

Afin de pérenniser nos actions et respecter nos engagements auprès des chercheurs, des soignants et des malades, nous avons besoin du soutien régulier de donateurs comme vous.

**C'est une solution pratique et simple** que vous pouvez interrompre à tout moment.

Il vous suffit de nous renvoyer le formulaire d'autorisation de prélèvement complété et signé accompagné de votre RIB ou de votre RIP à l'adresse suivante :

**ARSLA**  
111 rue de Reuilly  
75012 Paris

Nous prélèverons ensuite la somme que vous avez choisie tous les 5 du mois. Vous recevrez un reçu fiscal en début d'année du montant total de vos versements, vous permettant de déduire de votre impôt sur les revenus de 66% de vos dons.

*Pour toute question concernant le don par prélèvement automatique, contactez-nous au 01 43 38 99 11 ou envoyez un message à [contact@arsla.org](mailto:contact@arsla.org)*



### JE CHOISIS LE DON RÉGULIER

Mandat de prélèvement SEPA

À retourner accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) dans l'enveloppe jointe

**Accompagner la vie, vaincre la maladie de Charcot**

**OUI**, je souhaite soutenir régulièrement les actions de l'ARSLA.

Je donne chaque mois la somme de :

☐ 8 € ☐ 10 € ☐ 15 € ☐ 20 €

☐ Autre montant ..... €

Mon don sera prélevé le 5 du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.



**Intitulé de mon compte bancaire :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

**Coordonnées de mon compte :**

Identifiant international de compte bancaire / IBAN :

.....

BIC : .....

.....



**JE N'OUBLIE PAS DE JOINDRE UN  
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN**

**DATE**

**SIGNATURE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ARSLA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ARSLA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vous recevrez un reçu fiscal en début d'année du montant total de vos versements, vous permettant de déduire de votre impôt sur le revenu 66 % de vos dons (dans la limite de 20 % de vos revenus imposables).

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA :

**FR81222662517**

COORDONNÉES DU CRÉANCIER :

**ARSLA - 111 RUE DE REUILLY - 75012 PARIS**

*En faisant ce don, vous acceptez que l'ARSLA conserve et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire. Vous autorisez l'ARSLA à communiquer occasionnellement avec vous afin de vous informer sur les actions menées.*

*L'ARSLA s'engage conformément au Règlement général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles à ne pas divulguer, ni transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes.*

## COMMENT NOUS SOUTENIR

Si vous souhaitez aider l'ARSLA à réaliser ses objectifs, vous pouvez : adhérer, faire un don, un legs, vous engager dans une action bénévole, susciter des soutiens autour de vous.

### ADHÉRER À L'ARSLA

Du nombre de nos adhérents dépend notre force et l'expression de nos droits devant l'opinion et les pouvoirs publics.  
**L'ADHÉSION EST LA CLÉ DE LA PÉRENNITÉ.**

### MOBILISEZ-VOUS À NOS CÔTÉS ET DEVEZ BÉNÉVOLES

En mettant au service de l'ARSLA vos talents personnels, vos compétences professionnelles, votre réseau relationnel, vous pouvez participer à la vie de l'association dans les domaines suivants :

- Soutien à l'équipe du siège : tâches administratives (saisie de données, mailing, préparation de colis...)
- Écoutant à la ligne d'écoute pour répondre aux questions des patients, de leurs proches...
- Organisation d'un événement au bénéfice de l'ARSLA
- Organisation de relais locaux

Contact : [contact@arsla.org](mailto:contact@arsla.org)

### FAIRE UN DON

L'argent est le nerf de la guerre. Pour nous aider à tenir nos engagements, développer les programmes de recherche, votre don fera la différence. Vous pouvez faire votre don par chèque à l'ordre de l'ARSLA ou sur notre site internet : [www.arsla.org](http://www.arsla.org)

### TRANSMETTRE UN LEGS

Transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'ARSLA permet de soutenir la recherche, les patients et leurs proches. Cette transmission peut être un legs, une donation ou une assurance-vie.

Contact : [contact@arsla.org](mailto:contact@arsla.org)

## NOS GARANTIES POUR MÉRITER VOTRE CONFIANCE

L'ARSLA s'est toujours donné pour priorité la gestion rigoureuse et transparente de ses ressources. Ainsi :

- 1** Les comptes sont vérifiés et certifiés chaque année par un Commissaire aux comptes indépendant. L'intégralité de nos rapports de gestion et des comptes certifiés par le Commissaire aux comptes est disponible sur le site : [www.arsla.org](http://www.arsla.org)
- 2** L'ARSLA adhère aux règles de déontologie du « **Don en confiance** » : fonctionnement désintéressé, rigueur de la gestion, transparence financière, bonne gouvernance.
- 3** L'ARSLA est auditée chaque année par un auditeur du Don en confiance et est agréée depuis 2011.

